



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Séance du jeudi 13 mars 2025

N° 13 – D. 13.03.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mars à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur Yassine LAKHNECH, président de l'Université Grenoble Alpes.

Motion proposée par l'Union Etudiante de Grenoble (UEG) alertant sur les conséquences des orientations budgétaires nationales : demande d'inscription à l'ordre du jour du CA

Membres présents : LAKHNECH Yassine, BARRIERE Florian, PLANUS Emmanuelle, PODEVIN Florence, PROTASSOV Konstantin, ADAM Véronique, DANJEAN Vincent, MONDET Julie, QUINTON Jean-Charles, WEST Caroline, CANTAROGLOU Frédéric, DELABALLE Anne, FORESTIER Gérard, MATTMANN Patricia, VAN DER HEIJDE Caroline, BEVITORI Matteo, DUJEU Ambre, ROSSI Robinson, SAKPA Samuel, BEAUMONT Marianne, POPRAVKA Lencka, BOLZE Catherine, TROTIN-BERTHAUD Sophie, DESPREZ Frédéric, BOISTARD Pascal, SPERANDIO Aymeric, DASTARAC Marie, SIMIAND Marie-Christine.

Membres représentés : GAUSSIER Éric (donne procuration à BARRIERE Florian), GERRY-VERNIERES Stéphane (donne procuration à PODEVIN Florence), SAMUEL Karine (donne procuration à PROTASSOV Konstantin), THIBAUT Pierre (donne procuration à ADAM Véronique), BERNARD Marie-Julie (donne procuration à BEAUMONT Marianne), MANDIL Guillaume (donne procuration à DELABALLE Anne), BERGOT Anouk (donne procuration à ROSSI Robinson), KETFI Bilal (donne procuration à DUJEU Ambre), DARAGON Nicolas (donne procuration à BOLZE Catherine), COLL Jean-Luc (donne procuration à BOISTARD Pascal), MAÛR Anne-Marie (donne procuration à WEST Caroline).

Membres excusés : tous les autres membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Considérant la motion proposée par l'Union Etudiante de Grenoble (UEG) alertant sur les conséquences des orientations budgétaires nationales :

« Si la situation budgétaire de l'UGA de l'année 2024 semble finalement moins alarmante qu'annoncé, les coupes budgétaires de près d'un milliard d'euros appliquées à l'ensemble des universités en 2025 mettent en péril leurs missions. Conscient de l'importance du maillage territorial de l'enseignement supérieur et de la recherche, le conseil d'administration de l'UGA se tient solidaire des universités les plus impactées par l'austérité.

La CFVU du Conseil académique de l'UGA a récemment adopté une motion défendant l'accès de tous les étudiants et toutes les étudiantes à un enseignement public inclusif et de qualité bénéficiant d'un taux d'encadrement suffisant. Par conséquent, a été rappelé le refus de baisser les capacités d'accueil en licence et master. Le conseil d'administration de l'UGA s'associe à cette motion.

Les Grands Établissements et Établissements Publics Expérimentaux, dont les dispositions permettent la hausse locale des frais d'inscription, risquent de recourir à cette voie pour compenser ce plan d'austérité. Le conseil d'administration de l'UGA déclare toutefois que cette dérégulation n'est aucunement une solution et qu'elle contrevient aux principes de service public de l'enseignement supérieur et de la recherche. Dès lors, le conseil d'administration de l'UGA s'engage à ne pas recourir à des hausses locales de frais d'inscription de la formation initiale.

Enfin, le conseil d'administration de l'UGA tient à rappeler que des financements pérennes pourraient être retrouvés, en revenant sur des programmes coûteux et dont l'efficacité interroge, notamment le Crédit d'Impôt Recherche et la formation par alternance. »

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver l'inscription à l'ordre du jour de la présente séance la proposition de motion comme présentée ci-dessus.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	28
Membres représentés	11
Nombre de votants	39
Voix favorables	19
Voix défavorables	20
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration rejette, à la majorité absolue des suffrages exprimés, l'inscription à l'ordre du jour du CA la motion proposée par l'Union Etudiante de Grenoble (UEG) alertant sur les conséquences des orientations budgétaires nationales.

Publié le : 18/03/2025
Transmis au Rectorat le : 18/03/2025

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 13 mars 2025

Pour le Président et par délégation,

Pour le Président
La directrice générale des services,
Bénédicte CORVAISIER

La Directrice générale des services
Bénédicte CORVAISIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.